



Wallonie

Commune de Vielsalm

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Benoît et Caroline SIZAIRE-ULRICI.

Le terrain concerné est situé à Hébronval à 6690 Vielsalm et cadastré 2^{ème} Division Section B n°392A, 392B, 393, 397.

Le projet est de type: construction d'une habitation unifamiliale et d'un espace professionnel pour vétérinaire et modification d'une voirie communale (sentier n° 54 à l'Atlas des chemins vicinaux) au sens du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, et présente les caractéristiques suivantes:

Le projet s'écarte des plans et prescriptions du schéma d'orientation local de Hébronval approuvé par arrêté royal du 30 juin 1972 en ce qui concerne:

- C – Implantation – b: la façade latérale gauche n'est pas située à 4 mètres minimum de la limite mitoyenne;
- C – Implantation – e: annexes exécutées en majorité en bois;
- F – Matériaux:
 - o 1° Murs extérieurs: utilisation de plusieurs jeux de matériaux (pierre et bois);
 - o 2° Encadrements des baies: absence d'encadrements des baies;
 - o 3° Fenêtres et portes: certaines baies sont à dominante horizontale;
 - o 4° Toitures: les espaces professionnels et le séjour présentent une toiture plate végétalisée;
 - o 5° Les souches de cheminées: cheminée réalisée à l'aide d'une buse métallique de ton similaire à la toiture;
 - o 6° Couleurs: châssis en aluminium de teinte noire;

Le projet concerne également la modification d'une voirie communale au sens du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale: le déplacement du sentier n° 54 repris à l'Atlas des chemins vicinaux.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 et conformément à l'article D.VIII.7 et suivants du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, Service Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 6690 Vielsalm:

☞ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h et le samedi 04 décembre 2021 de 9 h à 12 h.

☞ Personnes de contact: Monsieur Philippe Maréchal – Madame Sabine Piette – Madame Frédérique Robert – philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou frederique.robert@vielsalm.be.

☞ Une permanence se tiendra le samedi 04 décembre 2021 de 9h à 12 h.

L'enquête publique est ouverte le 17 novembre 2021 et clôturée le 17 décembre 2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 à 6690 Vielsalm
- par télécopie au numéro 080/217266
- par courrier électronique à l'une des adresses suivantes: philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou frederique.robert@vielsalm.be
- remises au Secrétariat communal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique «dossier Benoît SIZAIRE et Caroline ULRICI».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service communal de l'urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17 décembre 2021 à 11 heures à l'Hôtel de Ville, Service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Philippe Maréchal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Service urbanisme (philippe.marechal@vielsalm.be – 080/292817).

A Vielsalm le 12 novembre 2021.

La Directrice générale,

Anne-Catherine PAQUAY



Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE